



Brigitte KLINKERT

Ancienne ministre
Questeure de l'Assemblée Nationale
Députée du Haut-Rhin
Conseillère d'Alsace

Monsieur David AMIEL

Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : BK/SRR/26-124

Colmar, le 28 septembre 2026

Monsieur le Ministre,

Les accords de Matignon relatifs à l'Alsace, signés le 28 octobre 2018, ont acté la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), née de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Ils ont abouti à la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, qui a reconnu à cette dernière des attributions spécifiques, notamment en matière de bilinguisme et d'enseignement des langues et cultures régionales.

Ce processus a trouvé, sur le plan opérationnel, une traduction concrète avec la création, le 5 janvier 2026, de l'Office public de la langue régionale d'Alsace (OPLA), sous la forme d'un groupement d'intérêt public porté conjointement par l'État et la Collectivité européenne d'Alsace, dont la convention constitutive a été adoptée le 9 février 2026.

Nous tenons à souligner que cette structure a d'ores et déjà permis d'améliorer sensiblement les relations partenariales entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'État, ainsi que l'ont eux-mêmes relevé le Recteur de région académique et le Secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin, tous deux membres du conseil d'administration du GIP.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons appeler votre attention sur une difficulté qui fragilise aujourd'hui la pérennité de ce dispositif. La contribution financière de l'État au GIP-OPLA, fixée à 250 000 € et répartie à parts égales entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, n'a pas été inscrite au budget de l'État au-delà de l'exercice 2026. Or, aux termes de la convention constitutive du GIP, l'État demeure engagé, en tant que membre fondateur, à honorer cette contribution pour 2027 et les années suivantes, au même titre que la Collectivité européenne d'Alsace, qui y consacre pour sa part 1 million d'euros par an.

Cette incertitude budgétaire est d'autant plus préoccupante qu'elle contraste avec les modalités de financement des autres offices publics des langues régionales, dont l'État sécurise durablement l'engagement aux côtés des collectivités concernées.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir veiller à ce que l'engagement financier de l'État au sein du GIP-OPLA soit inscrit de manière claire et lisible dans les prochaines lois de finances, afin de garantir la stabilité et la pérennité de cette structure, essentielle à la mise en œuvre des politiques de bilinguisme prévues par la loi relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces éléments et restant naturellement disponible pour poursuivre ces échanges, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Brigitte KLINKERT

Ancienne ministre

Députée de la 1^{ère}
circonscription du Haut-Rhin



Olivier BECHT

Ancien ministre

Député de la 5^{ème}
circonscription du Haut-Rhin



Patrick HETZEL

Ancien ministre

Député de la 7^{ème}
circonscription du Bas-Rhin



Françoise BUFFET

Députée de la 4^{ème}
circonscription du Bas-Rhin



Bruno FUCHS

Député de la 6^{ème}
circonscription du Haut-Rhin



Didier LEMAIRE

Député de la 3^{ème}
circonscription du Haut-Rhin



Hubert OTT

Député de la 6^{ème}
circonscription du Haut-Rhin



Raphaël SCHELLENBERGER

Député de la 4^{ème}
circonscription du Haut-Rhin



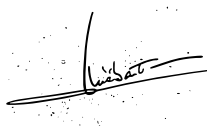
Charles SITZENSTUHL

Député de la 5^{ème}
circonscription du Bas-Rhin



Vincent THIÉBAUT

Député de la 9^{ème}
circonscription du Bas-Rhin



Copies adressées à :

- Madame Catherine PÉGARD, Ministre de la Culture ;
- Monsieur Édouard GEFFRAY, Ministre de l'Éducation nationale.